

Entraîneurs Personnels et équipe de France selon les catégories d'âge

Afin de lever toute ambiguïté dans nos relations avec les entraîneurs personnels, voici le tableau qui résume les positions fédérales vis-à-vis de ces entraîneurs personnels au fur et à mesure de l'avancée dans la carrière des athlètes concernés.

Ces positions sont sous-tendues par la philosophie générale de la DTN vis-à-vis de ces rapports entre les entraîneurs personnels et les équipes de France.

- L'entraîneur personnel est reconnu comme étant l'acteur essentiel pour la préparation d'un athlète à un événement d'une équipe de France
- Plus les athlètes concernés par ces événements internationaux sont jeunes, plus le rôle de la dynamique collective est considérée comme prioritaire.

La graduation des propositions de coopération faites aux entraîneurs personnels sont donc articulées autour de ces deux axes de considération.

- **CM cadets**
 - La FFA s'engage à fournir des places de stade pour les journées des épreuves qui les concernent aux entraîneurs personnels ayant fait le déplacement
 - Pour les concours, l'entraîneur pourra demander à pouvoir coacher son athlète pendant le concours aux côtés de l'entraîneur fédéral
 - Pour protéger le collectif, l'entraîneur personnel s'engage à ne pas intervenir sur le terrain d'échauffement et à ne pas solliciter ses athlètes sur un autre terrain d'échauffement que le site officiel.
 - L'entraîneur personnel pourra occasionnellement rencontrer l'athlète sur le site d'hébergement sous réserve d'avoir auparavant prévenu le chef d'équipe et que les règles de sécurité du comité d'organisation le permettent.

- **CM juniors ; CE juniors**
 - Les entraîneurs personnels des athlètes sélectionnés seront invités à participer au stage préparatoire de l'équipe de France. Ils pourront diriger les entraînements de leurs athlètes en relation avec l'entraîneur fédéral. Afin de préserver la mise en place de la dynamique collective de l'équipe, ils seront hébergés en dehors de la délégation.
 - Pour les athlètes sélectionnés dans les relais, les entraîneurs personnels s'engageront à respecter la priorité donnée aux séances de relais programmées par l'entraîneur fédéral
 - La FFA s'engage à fournir des places de stade pour les journées des épreuves qui les concernent aux entraîneurs personnels ayant fait le déplacement
 - Pour les concours, l'entraîneur pourra demander à pouvoir coacher son athlète pendant le concours aux côtés de l'entraîneur fédéral
 - Pour protéger le collectif, l'entraîneur personnel s'engage à ne pas intervenir sur le terrain d'échauffement et à ne pas solliciter ses athlètes sur un autre terrain d'échauffement que le site officiel
 - L'entraîneur personnel pourra occasionnellement rencontrer l'athlète sur le site d'hébergement sous réserve d'avoir auparavant prévenu le chef d'équipe et que les règles de sécurité du comité d'organisation le permettent

- **CE Espoirs**
 - La FFA offrira une bourse aux entraîneurs personnels dont les athlètes seront en position de finaliste au jour de la sélection. Cette bourse est destinée à participer aux frais de déplacement et d'hébergement
 - La FFA s'engage à fournir des places de stade pour les journées des épreuves qui les concernent aux entraîneurs personnels ayant fait le déplacement
 - Pour les concours, l'entraîneur personnel pourra coacher son athlète dans la zone officielle mise à la disposition par l'organisation.
 - Les entraîneurs personnels pourront intervenir sur le terrain d'échauffement dans les limites des possibilités laissées par le comité d'organisation
 - Pour les athlètes sélectionnés en relais, les entraîneurs personnels devront respecter la programmation des échauffements collectifs déterminés par l'entraîneur fédéral
 - L'entraîneur personnel pourra occasionnellement rencontrer l'athlète sur le site d'hébergement sous réserve d'avoir auparavant prévenu le chef d'équipe et que les règles de sécurité du comité d'organisation le permettent.

- **CM et CE seniors**
 - La FFA offrira une bourse aux entraîneurs personnels souhaitant se rendre sur place. Cette bourse est destinée à participer aux frais de déplacement et d'hébergement.
 - La FFA s'engage à faciliter au maximum la tâche des entraîneurs personnels en mettant tout en œuvre pour procurer aux entraîneurs personnels une accréditation la plus complète possible
 - Accès à la tribune athlètes
 - Accès aux terrains d'entraînement
 - Accès au terrain d'échauffement
 - Accès aux navettes
 - Pour les concours, l'entraîneur personnel pourra coacher son athlète dans la zone réservée par le comité d'organisation
 - L'entraîneur personnel pourra bénéficier de la logistique d'accueil mise en place par la FFA à leur intention sous réserve de signer une convention spécifique à chaque événement.

- **JO et FOJE**
 - Pour ces événements olympiques, la FFA n'a pas la maîtrise des aspects réglementant la participation des entraîneurs personnels. Nous ne pouvons donc pas nous engager fermement
 - La FFA s'engage cependant à tout mettre en œuvre pour placer à ces occasions les entraîneurs personnels dans les conditions les plus proches possibles de leurs équivalents respectifs : CM seniors pour les JO et CM cadets pour le FOJE